

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 976

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Cinieri, Mme Bonnivard, M. Vatin, M. Seitlinger, M. Neuder,
M. Viry, Mme Louwagie, M. Pauget, Mme Anthoine, M. Dive, M. Portier et M. Gosselin

ARTICLE 1ER F

Substituer aux mots :

« , assorti d'objectifs quantitatifs et par typologie de production d'énergie, dans un délai de deux »

les mots :

« dans un délai de quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'obligation de fixer des objectifs chiffrés et allonge le délai de réalisation de ce plan.